



5 GRAMMES DE PLUMES, DES TONNES D'EMOTION



REGLEMENT DU TOURNOI INTER-ENTREPRISES

20 MARS 2020

Article 1

Le tournoi du Badminton de Casson en double du 20 mars 2020 interentreprises est autorisé par la Ligue des Pays de La Loire.

Les joueurs non licenciés devront impérativement remplir les formalités (registre d'essai et fiche d'inscription «pratiquant à l'essai»). Toute équipe devra avoir réglé son inscription de 10 €.

Article 2

Le bulletin d'inscription est à remettre impérativement avec le paiement de 10 € en chèque (ordre : badminton de Casson) ou en espèces (sans cela, l'inscription ne sera pas prise en compte) à l'adresse du BC. Les chèques seront débités après le tournoi. Aucun remboursement ne sera pratiqué en cas de désistement

Article 2.1

Pour les inscriptions, une priorité sera faite aux adhérents du club jusqu'au 29 février 2020. Passé ce délai, Les inscriptions seront prises par ordre d'arrivée.

Article 2.2

Les responsables de la gestion :

- Globale : Sophie Jaunasse, Ysaline Roland, Philippe Martin
- des inscriptions sont : Frédéric Levieux, Joël Salmon, Ysaline Roland
- sportive du tournoi sont : Frédéric Levieux – Sébastien Durand



Article 3. Il se déroule en un set gagnant de 21 points.

Si le score atteint 20 - égalité, l'équipe qui, la première, mène de 2 points, remporte ce set.

Si le score atteint 24 - égalité, l'équipe qui marque le 25ème point, remporte ce set.

Article 4

Les horaires des matchs seront donnés à titre indicatif. Tout joueur doit être présent 15 minutes avant son premier match et doit se faire pointer dès son arrivée.

Article 5

Tout joueur devra se présenter sur le terrain avec un nombre suffisant de volants et avec les accessoires nécessaires à son match. Les volants plastiques sont fournis par le badminton de Casson.

La totalité des matchs se jouera avec des volants plastiques.

Article 6

Tout joueur non présent sur le terrain cinq minutes après l'appel de son match est susceptible d'être déclaré forfait.

Article 7

Les joueurs disposeront de 3 minutes d'échauffement à partir du moment où leur match aura été annoncé.

Article 8

Tous les volants touchant une structure de la salle (liée au plafond) seront comptés faute dans l'échange et let pour le premier service.

Article 9

Tout partenaire d'un joueur défaillant devra prévenir l'organisateur de son choix de nouveau partenaire (proposé par l'organisateur ou le joueur). La validation sera faite par le comité d'organisation.

Article 10

En dehors des finales et sauf désignation d'un arbitre par la table de marque, les matchs seront auto-arbitrés.



Article 11

Le comité organisateur se réserve le droit de compléter, regrouper ou modifier les tableaux en cas de nécessité.

Article 12

Le comité décline toute responsabilité en cas de vol ou de perte durant la compétition.

Article 13

Le présent règlement sera affiché dans la salle. Le tournoi se déroulera à la salle des sports – rue des Ardillaux – 44 390 CASSON.

Article 14

Toute participation au tournoi du BC, implique l'acceptation du présent règlement.

Le Badminton de Casson vous souhaite un bon tournoi à tous ! Bonne humeur et fair-play sont exigés [...]